

PRECONISATIONS DU SNEP/FSU CONCERNANT LES BESOINS SPECIFIQUES DE LA NATATION SCOLAIRE

Rappel des circulaires :

La circulaire de l'Education nationale du 14/07/2011 précise à propos de "l'aisance aquatique" : "il est important d'assurer aux élèves la sensation de confort thermique utile au bon déroulement des activités d'enseignement".

Pour le "savoir nager" dans le second degré le premier palier nécessitait de s'immerger en sautant dans l'eau; le deuxième palier nécessitait d'enchaîner...un saut ou un plongeon en grande profondeur et le troisième palier nécessitait de sauter en grande profondeur.

La circulaire du 22/08/2017 confirme ce qui était indiqué dans la précédente circulaire : "...l'occupation du bassin doit être appréciée à raison d'au moins 4 m² de plan d'eau par élève présent dans l'eau pour les écoliers, 5 m² pour les collégiens ou lycéens".

La circulaire de 2017 précise également que le bassin doit avoir une profondeur de 1,50m du côté du départ.

Compte tenu de ces circulaires, les bassins extérieurs dits nordiques, ne semblent pas adaptés à la pratique de la natation scolaire qui nécessite des entrées dans l'eau multiples (sauts, plongeurs, entrées arrières) et donc de sortir de l'eau plusieurs fois dans la séance (cf circulaire de 2011).

De plus, les bassins ayant une profondeur maximum de 1,30m sur tout le bassin ne permettent pas les sauts et départs plongés en sécurité (cf circulaire 2017).

Concernant les collégiens et lycéens, il est à noter que les effectifs des classes peuvent atteindre les 30 élèves par classe au collège et 38 élèves par classe au lycée. Il faut donc tenir compte de ces effectifs pour envisager d'accueillir ces élèves dans de bonnes conditions dans une piscine. Les 5 m² réglementaires par élève impliquent 12 élèves maximum par ligne d'eau de 25m. Il faut donc au minimum 3 lignes d'eau par classe pour les collégiens voire 4 lignes d'eau si les classes de lycées sont supérieures à 36 élèves.

De plus, il faut très souvent louer des bus pour se rendre à la piscine la plus proche ce qui implique de rentabiliser au maximum l'utilisation du bus en déplaçant deux classes en même temps et ainsi obtenir un bilan carbone acceptable.

Il faut donc que les piscines à construire comportent au minimum 6 couloirs sur 25m pour accueillir deux classes de moins de 36 élèves sur le même créneau horaire. Un bassin de 8 couloirs sur 25m est idéal pour les classes de lycées supérieures à 36 élèves. Un bassin d'apprentissage d'un minimum de 125 m² devra également être prévu pour permettre aux élèves débutants de pouvoir l'utiliser.

Le nombre de vestiaires collectifs devra être suffisant (minimum de 6 vestiaires si possible 8) pour permettre l'accueil d'un groupe d'élèves (2 classes) pour le déshabillage pendant qu'un autre groupe d'élèves se s'habille.

Le nombre de douches devra également être suffisant (2 X 15) pour permettre un passage aux douches rapide.

Concernant le bassin principal :

- celui-ci devra être prévu pour permettre des aménagements pédagogiques (fixations latérales pour recevoir des lignes d'eau en travers du bassin).

- des appuis en saillies le long des murs devront être prévus sur les quatre côtés du bassin pour permettre aux élèves de se reposer. Ces appuis ne doivent pas être à moins de 1,20m sous la surface de l'eau et peuvent être larges de 0,10m à 0,15m.

- les couloirs de nage devront avoir une largeur réglementaire de 2,50m pour permettre de doubler sans se heurter.

- des plots de départs (si possible nouvelle génération avec butées arrières réglables) doivent être prévus pour permettre l'entraînement au plongeon afin de préparer les compétitions dans le cadre du sport scolaire (UNSS). Du côté des plots de départ, la profondeur du bassin devra si possible être de 1,80m entre le mur jusqu'à 6m.
- des lignes d'eau brise-vagues doivent être prévues pour permettre de nager dans de bonnes conditions.
- les lignes de structures placées au-dessus du bassin (plafond) doivent être parallèles aux couloirs de nage pour faciliter les repères des nageurs en dos. Il serait souhaitable de prévoir des tracés sur le plafond qui soient parallèles aux tracés du fond du bassin qui indiquent le milieu de chaque couloir. Il faut éviter les dômes ou les structures courbes en plafond comme par exemple les piscines tournesol.